

**CONSEIL STRATÉGIQUE PHYTO**

**Sécurisez votre  
Certiphyto avec**

**mon CSP  
ESSENTIEL**

Les **+**  
**AVANTAGES**

- > Vous identifiez des pistes de progrès pour optimiser vos pratiques de protection phytosanitaire.
- > Vous répondez facilement aux nouvelles exigences en un rendez-vous unique.
- > Vous bénéficiez d'un service individualisé, en toute confiance, avec le regard extérieur d'un conseiller.

*Vous souhaitez réaliser un Conseil Stratégique Phyto (CSP) rapide sur votre exploitation pour valider votre Certiphyto.*

*Avec Mon CSP Essentiel, le conseiller établit un état des lieux du recours aux produits phytos sur votre exploitation, en lien avec vos problématiques principales. Vous pouvez alors identifier vos pistes de progrès en matière de lutte contre les bioagresseurs, de santé et de protection des riverains et de l'environnement.*

## Optimisez vos pratiques phytos



### AU PRÉALABLE : CALCULEZ VOS IFT



La connaissance de vos IFT est le préalable indispensable à tout CSP. Si vous ne les connaissez pas, faites appel à nos conseillers avec Mes IFT.

### CIBLEZ LES ENJEUX MAJEURS



Pointez les principaux bioagresseurs qui concernent vos cultures et vos parcelles. Décrivez vos stratégies actuelles de lutte et de raisonnement.

### ANALYSEZ VOS PRATIQUES



Situez votre recours aux produits phytosanitaires (vos IFT par rapport à une référence) et identifiez vos points forts et points à améliorer.

### VEILLEZ À VOTRE SANTÉ



Faites le point sur la manipulation des produits, la protection de l'utilisateur et les alternatives aux produits CMR (cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques).

### INTÉGREZ L'ENVIRONNEMENT



Identifiez les enjeux sur vos parcelles : riverains, cours d'eau, zone à enjeu biodiversité ou qualité de l'eau... Vérifiez que vous respectez la réglementation.

### RÉDIGEZ VOTRE PLAN D'ACTION



Repérez les méthodes alternatives et préventives pour optimiser vos pratiques. Avec le conseiller, détaillez les étapes de votre plan d'action.

## Les TARIFS

**400,00 € HT**

- > 1 rendez-vous d'une demi-journée
- > **Remise d'une synthèse** avec l'analyse de vos pratiques et votre plan d'action

## Les PRESTATIONS liées

- ➔ Mes IFT
- ➔ MesP@rnelles
- ➔ Certification HVE

## Vos interlocuteurs

Conseiller spécialisé

Justin GUYARD

06 07 30 65 75

justin.guyard@loiret.chambagri.fr

Assistante CSP

Estelle NORMAND

02 38 67 28 52

estelle.normand@loiret.chambagri.fr



AGRICULTURES  
& TERRITOIRES  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
LOIRET

La Chambre d'agriculture du Loiret est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA. Elle est également agréée dans le cadre du Système de Conseil Agricole global. A ce titre, elle est titulaire d'un contrat d'assurance n° 22VHV0576RCC, garantissant notamment sa responsabilité civile professionnelle pour l'activité de conseil indépendant en préconisation phytopharmaceutiques.